Expertise clinique (2)

PAM2009-OSAN_

Domaine : **Sciences de la santé publique** Grade académique : **Master en sciences infirmières - Namur**
Niveau de certification : **7** Cycle : **Deuxième cycle** Année académique : **2026-2027** (Q1 Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
10	**120 h**

PRÉREQUIS	CO-REQUIS
Aucun	*Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département paramédical de Sainte-Elisabeth	Fabienne Lecris	Marie Erpicum	Marie Erpicum

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
PA-Master en sciences infirmières	2	Choix individuel

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'UE Expertise clinique contribue au développement des compétences infirmières en permettant à l'étudiant de construire et d'actualiser des savoirs hautement spécialisés dans son domaine d'expertise, en cohérence avec son projet professionnel. Elle offre un parcours individualisé à travers des activités pédagogiques de niveau 7, sélectionnées auprès des universités partenaires ou dans d'autres contextes académiques et professionnels reconnus. Elle permet ainsi à l'étudiant d'approfondir son expertise clinique, de renforcer sa capacité à mobiliser des savoirs spécialisés dans sa pratique et de construire progressivement son identité professionnelle, constituant un socle essentiel pour les infirmiers souhaitant développer une pratique infirmière avancée.

Les différentes UE Expertise clinique permettent à l'étudiant d'alléger son programme sur deux ans et/ou de combiner l'expertise clinique à une autre UE optionnelle

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Cette UE contribue au développement de la compétence suivante, issue du référentiel de compétences des Masters en Sciences Infirmières en Fédération Wallonie-Bruxelles :

Actualiser les connaissances dans son milieu de pratique

- Développer de façon continue des savoirs hautement spécialisés dans son domaine

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Les objectifs spécifiques sont ceux de chaque cours au choix inclus dans cette UE.

L'étudiant est donc tenu de consulter la fiche UE de chaque activité choisie

CONTENU

Les contenus sont ceux de chaque activité au choix incluse dans cette UE.

Ces activités sont nécessairement en lien avec le domaine d'expertise clinique de l'étudiant en fonction de son projet professionnel.

L'étudiant est donc tenu de consulter la fiche UE de chaque activité choisie

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Les sources et références sont celles de chaque activité au choix incluse dans cette UE.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ASAM2009-CHX2 — Cours au choix (2)	cf. fiche UE de l'activité auprès de l'institution organisatrice du cours.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ASAM2009-CHX2 — Cours au choix (2)	120 h	Français	cf. fiche UE de l'activité auprès de l'institution organisatrice du cours.

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ASAM2009-CHX2 — Cours au choix (2)	Les méthodes d'enseignement sont celles de chaque activité choisie par l'étudiant

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Chaque étudiant réalise minimum 11 ECTS d'activités pédagogiques en lien avec son domaine d'expertise clinique dans le respect des critères suivants :

- minimum 10 ECTS de cours crédités auprès de l'une de nos universités partenaires (UNamur et UCLouvain);

- maximum 5 ECTS de cours crédités à l'étranger (ex: BIP)

- maximum 3 ECTS d'autres activités pédagogiques (participation à des congrès, séminaires, webinaires et/ou formations continuées)

Ces activités sont nécessairement de niveau 7 du cadre européen des compétences et visent l'acquisition de compétences d'expertise clinique propres au domaine clinique de l'étudiant et/ou en lien avec son projet professionnel.

L'ensemble des activités choisies par l'étudiant au cours d'une même année académique constituent une seule UE Expertise clinique.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Cours crédité : Pondération de la note obtenue, pour le nombre de crédits du cours.
Cours évalué non crédité : Pondération à 100% de la note, pour 1 ECTS/12h de cours.
Cours non évalué non crédité: Valorisé pour 0,5 ECTS/8h de cours.
BIP : Pondération à 100% de la note, pour le nombre de crédits du BIP.
Séminaire, webinaire, congrès,... (non cumulables pour une même activité; max 3 ECTS au total)
- Participation : 0,5 ECTS/8h. Maximum 2 ECTS.
- Présentation orale avec Q/R sur base d'acceptation d'abstract par un jury scientifique : 2,5 ECTS
- Présentation orale avec Q/R sans processus de sélection: 1,5 ECTS (max 1 fois)
- Présentation poster sur base d'acceptation d'abstract par un jury scientifique: 2 ECTS

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La cote finale de l'UE est calculée par moyenne arithmétique pondérée des notes des cours crédités, cours évalués non crédités et/ou BIP, à la condition que toutes les activités de l'UE aient été présentées. La non présentation d'une activité entraine donc la non validation de l'ensemble de l'UE.

Toutefois:

- **Si une AA obtient une note ≤ 8/20, la note de l'UE correspond à la note la plus basse obtenue aux AA concernées.**
- **Si deux AA ou plus présentent une note inférieure à 10/20, la note de l'UE correspond à la note la plus basse obtenue aux AA concernées.**

Une activité d'évaluation validée (cote >= 10/20) peut être représentée au cours d'une même académique ; dans ce cas, la nouvelle cote remplace la précédente.

Un report de note peut être réalisé d'une année académique à l'autre pour les notes >= 10/20. Dans ce cas, celles-ci ne peuvent plus être représentées.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
ASAM2009-CHX2 — Cours au choix (2)	Les modalités d'évaluation sont celles de chaque activité choisie par l'étudiant. Ces activités sont considérées comme autant d'AA constituant l'UE Expertise clinique

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.